

***Livre des délibérations du Conseil d'établissement de
L'École professionnelle de Saint-Hyacinthe***

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'établissement de l'École professionnelle de Saint-Hyacinthe, tenue le **mercredi, 18 juin 2025 à 17 h**, à la salle de conférence 258 de l'immeuble Casavant et par vidéoconférence sur Microsoft Teams.

Sont présents[es], mesdames et messieurs :

Brennan, Stéphane, représentant des groupes socio-économiques
Chamberland, Karine, représentante du personnel de soutien – secrétaire d'assemblée
Cusson, Vincent, représentant du personnel enseignant
Dulude, Noeimy, représentante des groupes socio-économiques
Fiset, Johanne, représentante du personnel de soutien
Lamontagne, Gina, représentante du personnel enseignant
Loranger, Amélie, représentante du personnel professionnel
Pedneault, René, représentant des groupes socio-économiques
Rowden, Carole, représentante du personnel enseignant
Trudeau, Éric, représentant du personnel enseignant

Sont absents[es], mesdames et messieurs :

Bélair, Jonathan, représentant des groupes socio-économiques
Bisaillon, Céline, représentante des groupes socio-économiques
Côté, Chantal, représentante du personnel enseignant
Kelly, Mathieu, représentant du personnel enseignant

Sont également présent[e], madame et monsieur :

Arbour, Yanik, directrice adjointe
Bérubé, Carl, directeur

1.0

Constatation du quorum et ouverture de la séance

Monsieur Stéphane Brennan procède à la constatation du quorum et à l'ouverture de la séance à 17 h.

2.0

Lecture et adoption de l'ordre du jour

Monsieur Stéphane Brennan fait la lecture de l'ordre du jour de la rencontre.

CET 24-25-06-01

Monsieur René Pedneault propose et il est unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour.

3.0

Budget initial 2025-2026 (adoption)

Monsieur Carl Bérubé rappelle qu'à la dernière séance, le 4 juin, les règles budgétaires 2025-2026 n'étaient toujours pas disponibles. Un projet de règles budgétaires 2025-2026 a été acheminé aux centres de services scolaires en date du 12 juin pour consultation et est présentement en analyse. Le budget équilibré présenté dans le cadre de cette séance extraordinaire est donc basé sur les paramètres budgétaires 2024-2025.

Monsieur Bérubé présente le portrait de clientèle qui permet de faire une projection budgétaire établie sur une prévision de 1 200 équivalents temps plein (ETP).

Monsieur Bérubé présente le budget initial 2025-2026 et précise que le solde des 700 000 \$ de MAO 2024-2025 qui avaient été reportés en raison des cibles ministérielles apparaîtra au budget révisé. Ceci pourrait permettre de devancer certains travaux d'aménagement de l'immeuble Chaput. En réponse à un questionnement de monsieur Vincent Cusson, monsieur Bérubé précise que ces

**Livre des délibérations du Conseil d'établissement de
L'École professionnelle de Saint-Hyacinthe**

700 000 \$ consacrés à l'aménagement de l'immeuble Chaput ne viennent pas amputer les allocations MAO des départements.

Pour le projet innovateur, les sommes prévues pour l'achat d'un mannequin intelligent seraient disponibles dès le 1^{er} juillet 2025.

En réponse aux préoccupations des membres quant au maintien des services directs aux élèves dans un contexte de compressions budgétaires et aux stratégies qui pourraient être mises en œuvre, M. Bérubé précise que nous sommes dans l'attente des travaux du Comité de répartition des ressources financières à cet égard.

CET 24-25-06-02

CONSIDÉRANT QUE la *Loi de l'instruction publique* prévoit que le conseil d'établissement adopte le budget annuel de l'école proposé par le directeur de l'école, et le soumet à l'approbation du centre de services scolaire;

CONSIDÉRANT QUE la *Loi de l'instruction publique* prévoit que le budget proposé doit maintenir l'équilibre entre, d'une part, les dépenses et, d'autre part, les ressources financières allouées à l'école par le centre de services scolaire et les autres revenus qui lui sont propres;

Il est proposé par monsieur Éric Trudeau et unanimement résolu d'adopter le budget initial 2025-2026.

4.0

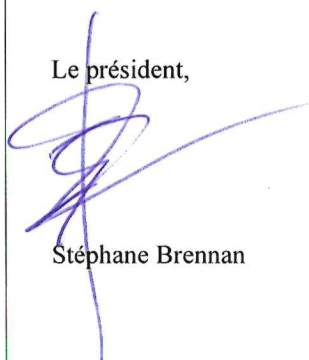
Levée de l'assemblée

Monsieur Bérubé remercie les membres pour leur précieuse implication et souligne la présence essentielle de nos membres représentants des groupes socio-économiques de la région.

CET 24-25-06-03

Madame Johanne Fiset propose et il est unanimement résolu de lever l'assemblée à 17 h 37.

Le président,



Stéphane Brennan

Le directeur,



Carl Bérubé